LETTRE DE TUNISIE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

19 juin 1909.

L'immigration italienne

Comme nous le disions dans une précédente *Lettre*, cette question intéresse de l'envahissement lent par les Siciliens de notre colonie tunisienne, demeure toujours d'actualité. Quelques chiffres nous éclairent sur ce danger qui beaucoup de Français semblent y de pas reconnaître.

Si nous examinons les tableaux statistiques approximatifs de l'émigration italienne pour l'année 1908, nous voyons que cette année a amené en Tunisie *plus de deux mille* émigrants siciliens.

En 1881, la colonie italienne comptait 10 [illegible] personnes. En 1887, la presse tunisienne constatait que le nombre des Italiens en Tunisie était monté, en 1886, à 30 000. Pour 1896, les chiffres des contrôles civils portaient [illegible] environ.

A partir de cette époque, nous relevons les chiffres *officiels* suivants : 1899, [illegible] ; 1900, 67 420 ; 1901, 72 681 ; 1903, 75 [illegible] ; 1908, 30 609.

En 1904, ce chiffre a subi une très sensible augmentation. Au 30 septembre, les statistiques italiennes le portaient à *94 630*.

Mais pendant les quatre derniers mois de 1904, on a des données plus sûres et, sans crainte de se tromper, on peut évaluer à 10 000 le nombre des nouveaux émigrants siciliens. Soit au 31 décembre 1904, *104 500 Italiens environ en Tunisie*.

Ce qui établit péremptoirement que, dans le Régence, on trouve aujourd'hui *un Français contre cinq Italiens*.

Il ne faut oublier, le journal tunisien *Il Giorno* affirmait que le ministre de l'Intérieur avait envoyé des instructions spéciales à tous les préfets de la péninsule, relativement aux passeports à destination de la Tunisie.

Les autorisations de passage ne doivent plus être délivrées désormais qu'aux personnes munies d'un certificat du Comité de patronage des émigrants de Tunis, attestant que le demandeur a du travail assuré dans la Régence ou qu'il possède des intérêts suffisants dans ce pays pour justifier son départ d'Italie.

Certes, si réellement cette sage mesure est prise et surtout appliquée, nous ne pourrons qu'en féliciter le Comité correspondant, car il aura travaillé au mieux des intérêts des deux nations sœurs. Mais jusqu'à la complète réalisation de cette disposition restrictive, qu'on nous permette de demeurer sceptique et d'indiquer quels sont, à notre avis, les moyens les plus sûrs de paralyser cette immigration italienne qui retarde, hélas, l'œuvre entreprise par notre pays.

Pour protéger nos nationaux contre l'afflux ininterrompu des immigrants, il faut que le gouvernement, à l'instar des États-Unis, ne laisse pénétrer sur le territoire tunisien que les ouvriers disposant de ressources suffisantes pour vivre un an au moins, ou ceux qui ont un emploi sûr et rémunérateur.

Et ce faisant, il sera approuvé par tous les travailleurs habitant déjà la Tunisie, dont les nouveaux venus font baisser les salaires.

Nous n'ignorons point qu'on va nous reprocher de pousser ainsi à la raréfaction de la main-d'œuvre et, par conséquent, à l'augmentation du prix de revient des produits nécessaires à la consommation. Mais chacun sait que l'avilissement excessif du prix de la main-d'œuvre n'a jamais profité à personne — si ce n'est aux spéculateurs.

D'autre part, la réduction de la main-d'œuvre italienne amènera, en conséquence, (sic) que ceux qui, parmi ces ouvriers, seraient actifs et intelligents, auraient l'espoir sérieux de voir leurs salaires augmenter en raison directe de leurs capacités et de leur rendement à travail. Tandis qu'aujourd'hui ils sont noyés dans des groupes considérables où se confondent, avec de vrais ouvriers agricoles, des cantonniers, des tailleurs, des coiffeurs, etc.

Quant à ces masses de Siciliens qu'il s'agit empêcher de venir troubler l'ordre économique en Tunisie, elles seraient avantageusement remplacées par des équipes d'indigènes, de Fellahs ou de Soudanais, capables de faire le travail au moins aussi bien et à meilleur marché qu'elle.

Et ceci nous conduit naturellement à parler de l'organisation en Tunisie de la main-d'œuvre indigène dont on n'a pas du jusqu'ici tirer le parti qui convient.

La main-d'œuvre indigène

Au début de l'occupation, nous avons commis une faute qui n'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui consiste à *bureaucratiser*. On n'ne pas remarquer qu'une population de 1 [illegible] d'âmes s'agite, vit à nos côtés, aspire à prendre sa place dans le monde du travail, et que c'est en l'associant franchement à notre effort que nous trouverons chez elle la solution des problèmes économiques qui nous embarrassent.

On a déjà timidement parlé de main-d'œuvre agricole indigène; mais si une tentative, en passe de réussir, a été faite dans ce sens, c'est à la seule initiative privée de nos protégés qu'elle est due. Le gouvernement du protectorat n'est intervenu que pour revendiquer un droit de surveillance.

Ainsi, on n'a jamais voulu envisager les immenses ressources qu'offre la population indigène des villes et des bourgades tunisiennes. On ne s'est pas dit qu'avec un peu de méthode, avec quelques encouragements matériels, il serait aisé de constituer une corporation d'ouvriers indigènes du bâtiment, qui fait chaque année en augmentant et arriverait à refouler pacifiquement, sans bruit et sans heurt, cet élément étranger qui s'indire toujours plus dense et dont le flot menace de submerger la colonie tout entière.

Mais, prétendent certains économistes, les ouvriers indigènes n'existent pas dans la Régence. Cette assertion est erronée.

Nous avons sous les yeux des exemples probants qui permettent d'affirmer que l'Arabe s'assimile avec une très grande rapidité nos procédés de travail manuel. Dans l'armée, il arrive à en faire rapidement d'excellents artilleurs, des infirmiers habiles, de bons conducteurs de trains ou des ouvriers de génie. Dans la marine, les *Baharia* font chaque jour leurs preuves.

La direction des travaux publics tunisiens n'a pas de meilleurs pâtres que les indigènes; ou a reconstitué sans peine l'industrie des *Nakkach* ou travailleurs sur plâtre.

Au point de vue agricole, les Arabes n'apprennent-ils pas avec une extraordinaire facilité à manier une instrument aratoire, y compris les faucheuses, moissonneuses ou batteuses les plus compliquées? Pourquoi n'obtiendrait-on pas le même résultat dans l'industrie du bâtiment?

Nous n'entendons pas dire qu'il soit nécessaire de faire de nos protégés des ouvriers d'art. Ce serait prématuré. Pour de longues années encore, cette branche restera exclusivement ouverte à nos nationaux.

Qu'on se borne donc à faire des indigènes de vrais agriculteurs, de bons ouvriers du bâtiment : maçons, plâtriers, cimenteurs, tailleurs de pierre, etc.

Si, depuis vingt-deux ans que nous occupons ces pays, nous avions procédé de la sorte, aujourd'hui chantiers de construction seraient peuplés d'un plus grand nombre de nationaux et d'indigènes tunisiens, et l'élément étranger qui, quel que soit le point de vue auquel on se place, constitue une grosse menace pour l'avenir, serait, peu à peu, obligé de chercher ailleurs un emploi qui ne serait pas trouvé à vivre.

Il est temps encore. Que la France, puissance protectrice, utilise enfin les trésors d'énergie, d'endurance et de bonne volonté qu'elle a sous la main. En agissant ainsi, elle sauvegardera ses intérêts primordiaux et continuera, dans le pays tunisien adopté par elle, la mission civilisatrice qu'elle a généreusement assumée.

S.

LE CANAL DE PANAMA

Londres, 26 juin. — On mande de Washington au *Morning Post* le 25 juin :

Le président de la Commission du canal de Panama a convoqué en assemblée le Comité directif du canal de Panama, parce que les derniers rapports des ingénieurs chargés des travaux du canal indiquent la nécessité de modifier les plans actuels.

M. Wallace, ingénieur en chef, s'entretiendra avec plusieurs membres de la Commission avant de revenir à New-York où il apporte les plans d'un nouveau tracé.

On s'occupera également de divers projets d'écluses pour le canal de Colon et d'autres points de l'isthme où la lèpre cause un grand nombre de décès parmi les travailleurs.

VAISSEAU-ÉCOLE COULÉ

22 MORTS

Le vaisseau-école des cadets danois *Gjorg-Stage*, capitaine Malte-Brun, a été abordé à minuit dans la baie des Hollandais, près de Copenhague, par le vapeur anglais *Ancona*, de Leith, capitaine Michel. Il a coulé en une minute et demie. 22 cadets se sont noyés; les 57 autres ont été sauvés.

Quatre des aspirants de marine sauvés lors de la catastrophe ont été transportés à l'hôpital, parce qu'ils ont reçu des blessures qui, heureusement, ne paraissent pas mettre leur vie en danger.

Au moment de la collision, le temps était couvert, mais on pouvait cependant voir à une certaine distance. Le bateau à vapeur *Ancona* a en une voie d'eau à bâbord, à la ligne de flottaison et a besoin d'être réparé.

Les autorités du port ont interdit à l'*Ancona* de continuer son voyage jusqu'à ce que les causes de la collision soient élucidées. Jusqu'à présent on n'a retrouvé qu'un cadavre.

30 ENFANTS NOYÉS

Dimanche matin, une promenade d'enfants sur le lac de Côme a été marquée par un malheur tragique : la barque chargée de trente élèves a chaviré. Tous les enfants ont été noyés.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Élie Delugin, ancien président du tribunal civil de Ribérac, ancien maire de cette ville, [illegible] ans. — Colonel Day, de l'artillerie argentine, à Buenos-Ayres. — M. Pierre Gomeau, canadien français, deux fois ministre à Montréal.

Les fêtes corporatives

Samedi 24 juin, à Niort, la corporation des chamoiseurs, mégissiers, ponceurs et gantiers, qui a gardé ses anciennes traditions, célébrait en l'église Saint-André la fête de son patron. La veille au soir, une foule nombreuse admirait les illuminations du quartier de la Regrelleria et du jardin public.

Le cortège du petit saint Jean et du petit agneau, accompagnés des garçons et demoiselles d'honneur, était composé des ouvriers fraternisant gaiement avec les patrons.

A l'issue de la cérémonie religieuse un vin d'honneur, auquel participait le clergé, a été offert aux assistants pendant la distribution d'un immense pain bénit.

Le banquet Galliéni

Un banquet a été offert, samedi soir, au général Galliéni.

Il était organisé par le Comité de Madagascar, dont le président est M. J. Ch. Roux, avec le concours de la Société de géographie, la Société de géographie commerciale, l'Union coloniale française, l'Alliance française, les Comités de l'Afrique française du Maroc et de l'Asie française, du Comité du commerce et de l'industrie, de l'Indo-Chine.

M. Etienne, ministre de l'Intérieur, présidait.

Les arbres de la Mutualité

Il y avait eu les arbres de mai, ceux de la fraternité, les arbres Napoléon et les On nos arbres de la liberté. Depuis dimanche matin, il y en a un de la mutualité. Il a été planté à Granville, square de la Gare, sur l'initiative de M. Morand, maire de Donville.

Le préfet et les sous-préfets de la Manche, M. Riboulet, délégué du ministre de l'Intérieur, et de nombreux mutualistes assistaient à cette « plantation ».

Les vétérans

Les Sociétés réunies des anciens combattants de 1870-71, des anciens soldats médaillés de l'Oise et de la 3 39e section des vétérans des armées de terre et de mer ont eu dimanche, à Compiègne, leur fête annuelle, sous la présidence du général de France, ancien commandant du 1er corps d'armée.

Après une messe pour leurs frères d'armes décédés, célébrée à l'église Saint-Jacques, où les sociétaires s'étaient rendus avec musique et drapeaux, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Clamart; là, après plusieurs discours patriotiques, une couronne a été suspendue au frontispice du monument élevé à la mémoire des enfants de l'arrondissement de Compiègne, morts sous les drapeaux pendant l'année terrible.

De retour place de l'Hôtel-de-Ville, et avant de se séparer, les trois Sociétés réunies ont fait déposer une magnifique gerbe de fleurs blanches sur le socle de la statue de Jeanne d'Arc.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le projet de loi concernant les frais de la Légion d'honneur accordés à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis comprend 210 croix. On avait attendu, mais la fournée est sérieuse.

Le Congrès hippique a clos ses travaux samedi. Un banquet a réuni les congressistes. MM. Edmond Cazé et Buau y ont prononcé des discours.

Le shah de Perse a fait dimanche une excursion à Vittel.

M. Laurent, directeur général de la comptabilité publique, est nommé secrétaire général du ministère des Finances.

M. Guillemin, ancien chef adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, est nommé conseiller d'ambassade à Vienne, en remplacement de M. de Bohier de Vermandois, admis à d'autres fonctions.

Croquis d'HENRIOT

— Alors, pour vous, Delcassé n'y voyait pas clair?

— Si, mais il avait tort d'acheter son lorgnon à Londres.

Le réveil.

Est-il encore temps?.. espérons-le!

M. Alexander, président démissionnaire de la Compagnie d'assurances l'Équitable, a restitué 38 063 dollars, représentant sa part des bénéfices faits par le Syndicat qui aurait vendu des valeurs à cette Compagnie.

GUERRE & MARINE

ACCIDENT AUX MANŒUVRES

Les manœuvres de cavalerie qui ont eu lieu samedi à la Veloboune, entre les 2e et les 19e régiments de dragons, ont été marquées par un accident qui aurait pu être très grave.

Au cours d'une charge opérée par ces deux régiments, le 19e ne put s'arrêter à temps, et une collision se produisit.

Un officier et six soldats du 19e ont été blessés. Ils ont été ramenés à Layette dans des voitures d'ambulance. L'état d'aucun d'eux n'inspire d'inquiétude.

Par contre, un cheval a été tué et un certain nombre de lances et de carabines ont été brisées.

Le régiment est reparti dimanche matin pour Vienne.

LES PROMOTIONS

Le *Journal officiel* publie, ce matin, la promotion trimestrielle dans les différentes armes et différents services. A propos des nominations faites, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au sujet de la promotion des généraux : le ministre de la Guerre continue le système des compensations. A côté d'un officier compromis dans l'affaire de la délation, comme le commandant Lejaille, M. Bérteaux nomme lieutenant-colonel le commandant Bader, qui fut, lui, une des premières victimes des délateurs.

Voici la liste des nouveaux promus :

Infanterie. — Sont promus : colonels, les lieutenants-colonels Monier, Pambet, Labanski, Bossan, Rivet, Destayes; — *lieutenants-colonels*, les chefs de bataillon Valabois, Duplessis, Lajellie, de Veyrière, Pierrot, Maistre, Nader, Boudier; — *chefs de bataillon*, les capitaines Rabou, Bondet, Barrand, Bépérière, Lamarque, Devaux, Picard, Passière, Bernard, Benton, Oretier, Villegourdet, Ravina, Gallinfrat de Sourdeval, Caprir, Bumy, Abdros de Nercist, Anbus, Gard, Doville, Dupont, Cocoupat, Charpentier, Tessier, Cros, Boulin de Rosiers, Vaulet, Lalandé, Darche, Bonet, Vuillemot, Clerbout, Oremet, Mabille, Heberlé, Vignolet, Châtillon, Villemin, Chaslet; — *capitaines*, les lieutenants Maries, Hallard, Vidal, Demoiseau, Franck, Bloch, Gilquin, Benné, Crosset, Boinot, Gret, Caillat, Mercier, Lambiot, Lelu, Schecher, Lebotteux, Tessier, Genet, Guillot, Philippon, Fourmentraux, Voirlet, Gelin, Pillard, Abadie, Saddile, Lechenault de Villard, Rochas, Brondelet, Aggéri, Romery, Perrier, Citerne, Epailler, Montemps, Delaby, Chaumont d'Aumo de Lamartinie, Meller, Rovart, Dadlin, Chenu, Bonet, Royoul, Rétinger, Cornillet, Bouscaud, Monnard, Détria, Letour, Valet, Canary, Poyo, Blandin, Guillo-Lohan, Guinguet, Undagaitz, Molin, Nicolay, Rouchon, Monnier, Pin, Wilhelm, Boyer, Reim, Christiaens, Martin, Sainteyrant, Desnos, Perry, Galliot, Dubant-Vasco, La Ville Duverger, de Villeneuve, Llobet, Lévêque, Michu de Malleray.

Cavalerie. — Sont promus : *Colonel*, lieutenant-colonel Mazel; — *lieutenants-colonels*, les chefs d'escadrons Clérot, de Martimprey, Dubrulle, Burquetis de Berendrecht; — *chefs d'escadrons*, les capitaines Serrattand, Gaborit de Montjou, Rousseau, Lamat, Ducroux, Baley, d'Aubignac de Ribaine, de Segonzac, Blacque-Belair, Salez, Guise, Collomb, Langlois; — *Capitaines*, les lieutenants Thomassin-Beaumont, Laprad, Pradin de Belabre, Dermotte, d'Espinay de Saint-Luc, de Peytes de Montcabrier, Vidé, Marcel, Millet, de Monstier de Cancby, Bangiede, d'Alexandry d'Orangiani, Lhuillier, d'Hautevilla, Bucant, d'Aubersion, Vérots, de Macé de Gastines, Thorel, Mattei, Cavaille, Lévêque de Bitves, Dengrandin.

Gendarmerie. — Sont promus : *lieutenants-colonels*, les chefs d'escadron Cordier, Boisson; — *Chefs d'escadron*, les capitaines Wehrlin, Radon, Bodry, Chirol; — *Capitaines*, les lieutenants Michel, Pineau, Thévenin, Abeilon, Mélét, Bouvatel, Boisson, Darré.

Artillerie. — Sont promus : *colonels*, les lieutenants-colonels Delestrac, Plantey; — *lieutenants-colonels*, chefs d'escadron Vincent, Cohard, Savary, Bourgeois, Bergé; — *chefs d'escadron*, les capitaines Bernardon, Strelisky, Dorget, Riguis, Dedandrea, Brousalt, Clentriet, Goiman, Lachanette, Nicient; — *capitaines*, les lieutenants Mocellet, Trimaille, Viry, de Lachère de l'Espinois, Girardin, Chanson, Saint-Oyant, Barret, Dubernaler, Bétous, Nodet, Houtl, Gérard, Thomas, de Grattly, Bachareck, Violiet du Breil, Rivet, La Vayssont, Fiot, Jeanbis, Nolmé, Cambot, Perrier de La Bathie, Aytiz.

Génie. — Sont promus : *colonels*, les lieutenants-colonels Dromber, Bourdocez; — *lieutenants-colonels*, les chefs de bataillon Angier, Ville, Hirschbeck; — *chefs de bataillon*, les capitaines Frombotm, Tissier; — *capitaines*, les lieutenants Lecrec, Bonjouvet, Jaffet, Fany, Benoist, Tardif, Quillocq, Langlois, Guitin, Vaccon.

Corps de santé militaire. — Sont promus *médecins principaux* : de 1re cl., MM. Guilgaud, Robert, Bavouzet; de 2e cl., MM. Perrin, Trocelé, Stoppy, Pierron, de Candolle; — *médecins-majors* : de 1re cl., MM. Charlier, Friant, Puig, Georgel, Cartot, Angian, Marignac, Delaborde, Creton, Gary, Pelegry, Fravendier, Delahousse, Janet, Janlet; de 2e cl., MM. Usse, Thiry, Vorbe, Mercier, Aliz, Blondeau, Leporte, Julien, Chevallier, Courvoisier, Roth, Fabre, Bagnault, Moquin, Gaud, Guin; — *pharmaciens-majors* : de 1re cl., MM. Bonnet, Bouchon; de 2e cl., M. Varenne.

Service de l'intendance. — Sont promus *sous-intendants militaires* de 1re cl., M. Gaudesse de Villepin; de 2e cl., MM. Sigaud, Brasson.

Infanterie coloniale. — Sont promus : *lieutenants-colonels*, le chef de bataillon Lavenir; *chefs de bataillon*, les capitaines Dubreuil, Péré, Le Maillout, de Cevis, Bérard, Lagaspie, Ferradini, Maire; — *capitaines*, les lieutenants Le Boulanger, Lemaire, Bridet, Delaguère, Amaudi, Aurard, Bonnessen, Jendin, Blanfaren, Lafargue, Hartmann-Desvernois, Donalin, Lame, Bonnaud, Mardellet, Pierlot, Tostart, Pecon.

Artillerie coloniale. — Sont promus : *lieutenants-colonels*, le chef d'escadron Lecoctey; — *chefs d'escadron*, les capitaines Génin, Chabaster, Schaick, Jordan; — *capitaines* les lieutenants Meavif de Montgeron, Matinet, Borschneck, Bourreaud.

Commissariat des troupes coloniales. — Sont promus : *commissaires principaux* de 1re cl., MM. Louisy, d'Kelly; de 2e cl., M. Granier de Cassagnac; — de 3e cl., MM. Rose, Brocherd; — *commissaires* de 1re cl., MM. Khair, Salaine, Poinsinet de Sivry, Michaux, Thomassin du Temple, Morrissen.

LE MIDI BOUGE

Dimanche, a eu lieu un Congrès des élus du département de l'Hérault. Il a adopté un ordre du jour exprimant le regret que le gouvernement soit opposé au projet de M. Doumergue qui pouvait seul, dans son intégralité, donner satisfaction aux revendications viticoles, constatant que les mesures de protection prises sont insuffisantes et demandant au gouvernement de proposer, avant le vote de la loi, des dispositions efficaces pour la protection des viticulteurs.

Le même ordre du jour donne mandat aux députés et aux sénateurs de l'Hérault de prendre au Parlement une attitude énergique pour la défense de la viticulture.

ACCIDENTS D'AUTOMOBILE

Marseille. — Une voiture automobile montée par M. Fouquet et son chauffeur se rendait dimanche matin, d'Aix à Marseille, lorsque, en arrivant au village de Bouc-le-Malle, l'automobile, par suite d'une fausse manœuvre, fut précipitée dans un fossé de la route. Le chauffeur a été grièvement blessé. Quant à M. Fouquet, ses blessures paraissent légères.

Alençon. — Près de Mortrée, M. Mignard, qui conduisait une automobile, s'est heurté contre une voiture venant en sens contraire, et l'automobile a été culbutée dans un fossé; une dame qui s'y trouvait a été grièvement contusionnée.

Aix-les-Bains. — M. Genin, de Bourgoin (Isère), conduisait lui-même son automobile dans laquelle se trouvait Mme Genin, son bébé de six mois, sa bonne et un maître d'hôtel d'Aix-les-Bains. Arrivé près de Chatelard, M. Genin voulut éviter une voiture attelée d'un mulet qui venait en sens inverse, mais l'animal effrayé ayant barré complètement la route, l'automobile fut portée contre un talus, le gravit en partie puis bascula.

La bonne a été contusionnée et le bébé a été tué.

Abbeville. — Samedi, à Woincourt (Somme), une grosse voiture automobile appartenant à M. Horteur, sous-préfet d'Abbeville, conduite par son chauffeur et marchant à une très vive allure, par suite d'une rupture de la direction, est allée se briser contre un arbre de la route. Les personnes qui se trouvaient dans la voiture : Mme Horteur, mère du sous-préfet; sa sœur et sa nièce, Mme et Mlle Berthet, ainsi que le chauffeur, ont été violemment projetées à plusieurs mètres.

Leur état n'est pas grave.

LES GRÈVES

Saint-Junien. — Le personnel de l'usine de sacs en papier Imbert s'est mis en grève.

Varsovie. — La grève générale a été déclarée.

Nice. — 300 manœuvres ou aides-maçons se sont mis en grève dans la matinée.

EN MER

Equihen (Pas-de-Calais). — Une nouvelle station de la Société centrale de sauvetage des naufragés vient d'être inaugurée à Equihen avec un canot incheivrable et insubmersible du système Henry, portant le nom de *Camille-Audenet* en souvenir de M. C. Audenet, ancien ingénieur des constructions navales au ministère de la Marine et ancien ingénieur en chef de la Compagnie transatlantique.

La station porte le nom de fondation Audenet en exécution des prescriptions d'un legs d'une personne anonyme.

Le Havre. — Les corvettes suédoises *Freja* et *Saga* ont quitté le Havre pour continuer leur croisière. Après un séjour en Angleterre, les deux navires retourneront en Suède.

Marseille. — Le paquebot *Sydney*, des Messageries maritimes, courrier de l'Indo-Chine et du Japon, est parti ce matin avec 200 passagers.

— Le paquebot *Melbourne*, des Messageries maritimes, est parti pour Madagascar avec 189 passagers.

Alger. — Dimanche soir, à eu lieu, à bord du cuirassé *Bulwark*, battant pavillon amiral, le dîner offert par lord Charles Beresford au gouverneur général. Les hautes autorités civiles et militaires y assistaient.

Le *Bulwark* était illuminé. La salle à manger avait été heureusement aménagée sur le pont arrière.

Des toasts très cordiaux ont été échangés entre l'amiral Beresford et le gouverneur général.

L'escadre anglaise a appareillé ce matin pour Port-Mahon.

Djibouti. — Le *Dniepr*, croiseur de la flotte volontaire russe, est arrivé hier avec l'équipage du navire anglais coulé, le *Saint-Kilda*.

Le Ferrol. — Le vapeur courrier allemand *Cobienzl*, venant du Brésil et allant à Brême, a eu une collision pendant un épais brouillard avec le croiseur anglais *Carnarvon*, allant à Gibraltar en face du cap Prior.

Une voie d'eau s'est déclarée sur le *Cobienzl*. Tous les passagers ont été transbordés à bord du croiseur anglais. Celui-ci a remorqué le *Cobienzl* jusqu'au port du Ferrol, où il sera réparé.

Singapour. — Le vapeur hollandais *Perlak*, arrivé dimanche soir, a débarqué l'équipage d'un vapeur de la Compagnie de navigation à vapeur British India, appelé *Ikhona*, qui avait été coulé par le croiseur russe *Terek*, à 150 milles au nord de Hong-Kong. L'équipage a été transféré sur le *Perlak*, qui avait rencontré le *Terek* le 19.

L'*Ikhona* transportait le courrier et du riz de Rangoon (Birmanie) à Yokohama.

UN NOUVEAU FORT D'USSEAU

Un entretien a eu lieu à Saint-Etienne, entre le Parquet et le gendarmerie, au sujet de l'arrestation de Marius Meley.

On en croit pas cependant qu'elle soit imminente si qu'elle soit opérée par la force, le procureur de la République voulant éviter l'effusion du sang.

M. Chauffier, commissaire spécial à Saint-Etienne, et quatre hommes de la brigade de gendarmerie de la Grand'Croix, se sont rendus samedi soir au domicile de Marius Meley, à Chagnon.

Cette tentative n'a donné aucun résultat.

FAVEUR 5%

N'achetez pas vos BORDEAUX sans dépasser ceux que nous recommandons.

BLANC ET ROUGE

La Barrique logée. — Droits acquittés, gare départ.

55 f., 65 f., 125 f., 640 f. et au-dessus.

Adresser demandes à la « CHÈVRE », HAUTS-CAIL, CHATEAU LAVERSAC, par Libourne (Gironde)

Propriété de M. le Bon de Constantino

Tribunaux

M. DE LUR-SALUCES ET L'AMNISTIE

De notre correspondant particulier de Bruxelles :

Un référé a été introduit devant le président de notre tribunal civil, qui mérite qu'on le signale : il est intenté à M. le comte de Lur-Saluces par son propriétaire. La proscrit de la Haute Cour habite, on le sait, un hôtel avenue de Charleroi, et il est en contestation avec son bailleur sur la durée de la location.

Celle-ci est verbale et annuelle : or, M. de Lur-Saluces aurait bien voulu la prolonger jusqu'au 14 juillet, date de l'amnistie tant attendue. Le propriétaire grincheux ne veut pas entendre parler de prolongation et demande au président d'ordonner le déguerpissement du proscrit le 30 juin !

Voilà qui va faire montir notre bon renom d'hospitalité.

L'avocat du proscrit, Me du Bus de Warnaffe, ne désespère pas, cependant, d'arranger l'affaire.

L'AFFAIRE REYNAUD-VOLDA ET LAUTIER

Le tribunal correctionnel de Marseille a rendu ce matin son jugement dans l'affaire de trafic de décorations où les principaux inculpés étaient l'abbé Reynaud-Volda et Lautier.

L'abbé Reynaud-Volda est condamné à six mois de prison; le commandeur Lautier, à quatre mois, et Messe, dit prince Volfey, à deux mois de la même peine.

NOUVELLES JUDICIAIRES. — Le juge des référés vient d'autoriser Mme Syveton à toucher 10 000 francs sur les 150 000 francs qui lui sont dus par la « Mutual Life » et qui sont frappés de saisie-arrêt par M. Syveton père.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

LUNDI 28 JUIN

Baromètre. — La baisse barométrique se continue sur l'ouest de l'Europe. Elle est surtout importante dans le nord de la France où apparaît une dépression arrogante (760 m/m). Les pressions supérieures à 770 m/m s'étendent encore du Nord-ouest au centre du continent.

A Paris, nous avons eu [illegible].

Le vent est faible du Nord sur la Manche, de l'est en Bretagne et en Gascogne; il est variable en Provence.

Des pluies sont tombées sur la Hollande et sur la Belgique et aussi dans le nord de l'Italie; en France, on a recueilli [illegible] d'eau à Marseille, 14 à Boulogne, à Nancy et à Lyon où on a observé un orage.

La température s'est élevée sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait + 10 à Bodo, + 15 à Paris, + 17 à Toulouse, + 24 à Alger, + 26 à Palerme. On calcule + 9 au Puy-de-Dôme et au mont Aigoual, + 7 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, des averses orageuses sont probables avec temps chaud. A Paris, hier, nuageux.

La mer est belle ou peu agitée sur nos côtes.

Mardi 29 juin, 179e jour de l'année.

Soleil, levé : [illegible] h. m. Coucher : [illegible] h. s.

Lune. — Lever : [illegible] h. s. Coucher : [illegible] h. m.

DÉPARTEMENTS

Manche. — **Poulain allaité par des chèvres.** — C'est le cas d'un jeune poulain, orphelin de naissance. Comme il était sain et vigoureux, Mlle X..., sa propriétaire, songea à lui faire donner un allaitement artificiel.

Le lait de vache ne plut pas à ce difficile nourrisson et on eut recours au lait de chèvre. Une chèvre ne suffisant pas pour l'allaiter, il fallut en acheter deux autres; et c'est plaisir de voir le jeune poulain téter à tour de rôle ses trois nourrices qui, grimpées sur une table, lui présentent docilement leurs mamelles.

Loire. — **Terrible chute : deux morts.** — De notre correspondant :

Dans un immeuble en réparation, appartenant à la Maison paternelle de Saint-Jodest-Lerpt, une équipe de charpentiers de M. Plantin, entrepreneur à Saint-Etienne, était occupée à placer le faîtage, lorsque l'un des aides qui tenaient l'équilibre des poutres en place, mais non encore assemblées définitivement, s'étant rompu, le faîtage tout entier s'écroula.

Dans leur chute les poutres entraînèrent les ouvriers; plusieurs réussirent à plongeter ou à sauter sans avoir trop à souffrir; deux d'entre ces malheureux entraînés furent précipités dans le vide et tués.

Les victimes se nomment Pierre Raynaud, 22 ans, célibataire, et Cyprien Bobre, 40 ans, marié.

Finistère. — **Promeneurs assaillis.** — De notre correspondant de Brest :

Dans la nuit de vendredi à samedi, trois promeneurs ont été assaillis rue de Suffren, à Brest, par cinq ou six individus et frappés à coups de couteau et de bouteille.

L'un d'eux, M. Guillou, entrepreneur à Plabennec, plus grièvement blessé que les deux compagnons, a dû être transporté à l'hospice.

Gironde. — **Empoisonné par sa femme.** — Un journal de Bordeaux annonce qu'un négociant de Bordeaux, appartenant à une famille très honorable et très connue, a été empoisonné par sa femme et se trouve à l'agonie.

Mme X... aurait obtenu du poison dans une pharmacie à l'aide d'une fausse ordonnance et l'aurait administré à son mari.

L'arrestation de Mme X... est imminente.

Eure. — **Crime ou suicide.** — Cricquebœuf, jardinier, à Veesables, découvrit hier soir flottant au fil de l'eau, un noyé portant à la poitrine la trace d'un coup de feu. On trouva sur le cadavre un revolver à cinq coups rouillé.

Le Dr Rocher, de Gaillon, examina le cadavre. Pensant que le noyé n'avait pu remettre son arme dans sa ceinture après s'être tué, il conclut au crime et refusa le permis d'inhumer.

L'autopsie démontra que la balle avait traversé le poumon et occasionné une hémorragie interne. La blessure n'avait pas occasionné une mort foudroyante; le malheureux avait pu se jeter à l'eau.

Le noyé paraît âgé de 20 à 25 ans; il est habillé en ouvrier. Les magistrats ont trouvé des papiers impossibles à déchiffrer. On espère pouvoir établir l'identité après examen de ces papiers quand ils seront secs. L'enquête continue.

Hérault. — **Garde tué par un braconnier.** — Lundi matin, le garde particulier du Mas-Saint-Marcel situé commune de Mauguio, près Montpellier, faisait sa tournée habituelle, lorsqu'il surprit sur les terrains dont il avait la garde un braconnier qu'il connaissait depuis longtemps pour avoir souvent verbalisé contre lui.

Se voyant surpris en flagrant délit, le braconnier, dont on ignore le nom, mais dont on possède le signalement, tira sur lui un coup de fusil qui l'atteignit en pleine poitrine. Le garde, mortellement blessé, roula à terre, couvert de sang, et bientôt après rendit le dernier soupir. Il est nommé Etienne Bras, il est à peine âgé de 40 ans. Le meurtrier a pris immédiatement la fuite. La gendarmerie de Mauguio est à sa recherche. Sa capture est imminente.

ÉTRANGER

Portugal. — **Embarcation chavirée : 30 noyés.** — Une catastrophe s'est produite sur le Mimbo :

Une trentaine de personnes qui revenaient dans un bateau de Moncôa, du côté portugais du Mimbo, et qui allaient à Salvaterra, du côté espagnol, se sont noyées par suite de fait que l'embarcation a chaviré.

Les victimes sont des Espagnols qui étaient allés assister à Moncôa à la procession de la Fête-Dieu.

Petite correspondance. — Reçu Laburum.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

— Un incendie a détruit une partie de la filature de M. Biau, à Denjoutie (Belfort).

Les dégâts dépassent 100 000 francs.

— Uguen, ouvrier à l'arsenal de Brest, a été tué accidentellement au concours de tir des fêtes populaires du quartier Saint-Martin, par le nommé Creignon, chiffonnier, d'un coup de carabine.

La victime laisse une veuve et deux enfants.

— François Chapuis, 27 ans, vigneron à Ruffey-lès-Echirey (Côte-d'Or), cueillait des cerises, quand la branche de l'arbre sur lequel il était monté cassa; il fut précipité dans le vide et se fractura le crâne. La mort fut instantanée.

— Augustin Gardy, 13 ans, suivait sur le chantier de Saint-Clergues (Haute-Marne), la voie qui amène les matériaux pour les travaux du canal, lorsqu'il fut tamponné par deux wagonnets chargés de sable du poids de 5 000 kilos.

Le malheureux est mort quatre heures après.

— M. l'abbé Greppe, chanoine à la cathédrale de Rennes, renversé il y a quelques jours par une voiture de maître, boulevard Saint-Michel, à Paris, est mort chez une de ses parentes, où il avait été transporté.

— M. le chanoine Girard, membre du Chapitre métropolitain de Reims, a été tué dimanche dans un accident de voiture.

— Près de Montélimar, à l'Homme-d'Armes, le fils Léon Colas, 11 ans, qui voulait empêcher son père de se précipiter sous un rapide, a été broyé par le train ainsi que celui qu'il voulait sauver.

— A Alger, Mlle Marie Thohus, 18 ans, voulant monter sur le tramway électrique, pendant que la voiture était déjà en marche, est tombée et les roues lui ont écrasé l'épaule droite.

La blessée, transportée à l'hôpital, est morte en y arrivant.

— A Bruxelles, de fils du baron Lambert de Rothschild vient d'être victime d'un grave accident de cheval. Sa monture s'étant emballée à l'avenue Louise est allée s'abattre au Rond-Point. Son cavalier a été grièvement blessé.

CHRONIQUE SPORTIVE

VÉLOCIPÉDIE. — *Le grand prix de Paris.* — [illegible] environ assistaient hier à la dernière journée du grand prix. Kramer a gagné le grand prix professionnel, tandis que Poulain, en tête du peloton, semblait se détacher nettement pour gagner, Kramer, dans les derniers 50 mètres lui a pris un quart de longueur. Le grand prix amateurs a été facilement gagné par l'Anglais Benyon. Sudre, le prix du Conseil général.

M. Merlou, ministre des Finances, qui présidait la réunion, assisté de M. Brousse, président du Conseil municipal, n'est fait présenter Kramer et Benyon et leur a remis l'écharpe tricolore : les deux coureurs ont fait un tour d'honneur aux acclamations du public.

Voici les résultats :

Grand Prix amateurs, 1 600 mètres. — 1re demi-finale : 1. Benyon. 2. Bischen. 3. Lecière; 2e demi-finale : 1. Avrillon. 2. de La Plane. 3. Pommier; 3e demi-finale : 1. Debonguie. 2. Demangel. 3. Cayron; finale, 1 600 mètres : 1. Benyon (Angleterre). 2. Debonguie. 3. Avrillon. [illegible]

[illegible] 2. Fabian. 3. Ellegard, à un quart de longueur. 2. Schilling; 3e demi-finale : 1. Mayer